



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 63483

Texte de la question

M Robert Schwint appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des techniciens de l'industrie et des mines, classes en catégorie B et qui ont connu une évolution importante de leur qualification, de leurs missions et de leurs responsabilités au cours de ces dernières années. Il souligne l'importance de leur rôle dans les domaines liés au développement d'une industrie performante, propre et sûre, et donc de l'environnement, et en tant qu'intermédiaire essentiel entre le public et le ministère. Les techniciens de l'industrie et des mines disposent d'une qualification technico-professionnelle de deux années après le bac. En outre, leurs fonctions, leur niveau de responsabilité et celui de leur recrutement tel qu'il est défini par le ministère font qu'ils peuvent prétendre à intégrer le classement indiciaire intermédiaire. Cette revalorisation serait une reconnaissance de la réalité de leur niveau et leur permettrait de parvenir au statut de technicien supérieur de même catégorie. Il lui demande donc dans quel délai il envisage de les doter d'un statut adapté.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur attachent une grande importance à une amélioration de la situation des techniciens de l'industrie et des mines, compte tenu tant de leur niveau de recrutement que des responsabilités qu'ils exercent au sein de ce département ministériel. Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur a proposé au ministère chargé de la fonction publique, en accord avec les représentants du syndicat majoritaire de ce corps, qu'une modification du statut des techniciens de l'industrie et des mines soit réalisée. L'article 5-1 du décret statutaire de ce corps préciserait désormais que la détention d'un diplôme universitaire sanctionnant deux années d'enseignement supérieur soit dorénavant exigée des candidats aux concours externes. Ces discussions s'inscrivent dans un débat plus large portant sur les demandes présentées par les intéressés en vue de bénéficier du classement indiciaire intermédiaire.

Données clés

Auteur : [M. Schwint Robert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63483

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4364